

SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 2012
«Gîtes du Pays des Couzes»
Compte-rendu de la réunion du 08 avril 2011**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes du Pays des Couzes » s'est tenue à 10 heures 30, en salle communale de Saurier, sous la présidence de M. Bruno ANDRE, Sous-Préfet d'Issoire.

Liste des présents

ANDRE Bruno	Sous-Préfet d'Issoire
BAUDRY Christian	DREAL Auvergne
BARTHELEMY Benoît	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
BARTHOMEUF Serge	Maire de St Gervazy
BATISSE Roland	Mairie de Ludesse
BIRARD Cécile	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans
BOUDET Alain	Mairie de St Genes Champanelle
BOURSANGE Sabine	LPO Auvergne
CHAMBON Claude	Lycée Agricole de Rochefort-Montagne (BTS GPN)
CHAMBONNIERE Julien	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
CHAZALON Robert	Mairie de St Hérent
CORDONNIER Stéphane	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
FABISIAK Mireille	Chambre d'agriculture du 63
GATIGNOL Catherine	Maire de Valbelex
GOUEZEC Jean-François	Maire de Mazoire
JAMISECK Jean Yves	ONCFS
LAFON Michel	Mairie de Le Crest
LATHUILLIERE Laurent	ONF
LEVET Maurice	Mairie de Montaigut le Blanc
LOUDES Jean-Pierre	Centre Régional de la Propriété Forestière
MERLE Christine	Chauves-Souris Auvergne
PORCHEREL Hugues	Syndicat de la propriété agricole et rurale
RAYNAUD Ginette	Maire de St Pierre Colamine
RIGAUD Pierre	Fédération pour l'Environnement et la Nature 63
ROCHE Roger	Maire de Roche Charles la Mayrand
SAVINEL Henri	Mairie de Mareugheol
VERRIERE Mireille	Maire de Courgoul

Sont Excusés :

M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme

M. le Sous-Préfet introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : Bilan des actions 2010, propositions d'actions 2011, questions diverses.

M. le Sous-Préfet donne ensuite la parole à Stéphane Cordonnier du CEPA pour la présentation des actions. Suite à la validation du document d'objectifs en 2009, c'est le CEPA qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site.

Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2010

Etudes et suivis

Il est demandé si le résultat des études télémétriques sur le déplacement des animaux réalisées en 2010 était susceptible d'avoir comme conséquence une modification du périmètre du site Natura 2000. La structure animatrice précise que l'Etat souhaite actuellement stabiliser le réseau Natura 2000, il n'y a donc pas de modification envisagée à court terme. En fonction de l'évolution des connaissances sur la localisation des chauves-souris, il sera peut-être possible de revoir le périmètre dans 10 ou 15 ans. La distance de déplacement des chauves-souris est variable selon les espèces et selon les périodes de l'année. Ici elle a été mesurée à 2 km mais des individus peuvent partir beaucoup plus loin pour chercher des nouveaux territoires par exemple.

Etudes d'incidences

La DREAL précise le nouveau régime d'étude des incidences des projets :

En 2010, une liste nationale positive de projets soumis à étude d'incidence a été établie (art. R 414-19 du code de l'Environnement). Elle s'applique sur tout le territoire, y compris hors zone Natura 2000. En 2011, elle sera complétée par des listes locales en cours d'élaborations. Ces listes locales feront l'objet de concertation (commission des sites) et seront applicables dans les zones Natura 2000. Les études d'incidence seront proportionnelles à l'enjeu d'aménagement, avec une version simplifiée pour les petits projets. (Ex : manifestation sportive locale). Des outils seront mis en place (localisation cartographique des habitats, conseil de la structure animatrice...)

Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2011

Valorisation pédagogique

La commune interroge le CEPA sur la possibilité d'équiper le château de St-Cirgues avec une camera de suivi de la faune comme pour le parc animalier d'Ardes. La structure animatrice rappelle que le choix avait été ciblé dans le document d'objectifs sur deux sites à forts enjeux touristiques et avec une thématique clairement orientée vers le patrimoine naturel (zoo d'Ardes et fontaine pétrifiante de St-Nectaire), ce qui n'est pas le cas du château de St-Cirgues, moins prioritaire.

Plantation des haies

Le Contrat Natura 2000 permet de prendre en charge la plantation de la haie et son entretien sur 5 ans. Au-delà de 5 ans, c'est au propriétaire ou à l'agriculteur de poursuivre cet entretien. Les conventions proposées sont faites sur le modèle de celles élaborées par « la mission haie ». C'est un engagement sur le long terme des propriétaires à conserver la haie plantée.

M. le Sous-Préfet conclut la réunion en remerciant les participants. Monsieur le maire de Saurier invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,

Bruno ANDRE